

Ordonnance n° 2012-34 du 11 janvier 2012

Réforme de la police de l'environnement

Réunion des Carriers du 08/06/2012

Henri CURE – DREAL MP - DSSS



PREFET
DE LA REGION
MIDI-PYRENEES

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Ordonnance n° 2012-34 du 11 janvier 2012 **portant simplification, réforme et harmonisation des** **dispositions de police administrative et de police** **judiciaire du Code de l'environnement (JORF n° 0010** **du 12 janvier 2012)**

Elle identifie dans le Code de l'environnement

- **25 polices spéciales de l'environnement, avec chacune son propre dispositif administratif et judiciaire.**
- **Plus de 70 catégories d'agents sont désignées pour intervenir dans une ou plusieurs de ces polices.**

Elle propose

- **D' uniformiser les outils de la police administrative sur la base de ceux les plus aboutis qui sont, sans conteste, ceux de la police des installations classées pour la protection de l'environnement et de la police de l'eau.**



PREFET
DE LA REGION
MIDI-PYRENEES

Conséquences

Les futurs inspecteurs de l'environnement seront dotés de compétences élargies

Ils seront réparties en deux catégories :

« 1° inspecteurs en charge des eaux et de la nature et de la répression des infractions prévues par le code pénal en matière d'abandon d'ordures, déchets, matériaux et autres objets ;

« 2° inspecteurs en charge des installations classées pour la protection de l'environnement. »

Leur pouvoir d'accès dans les installations sera étendu

En cas de refus d'accès les visites pourront être autorisées par ordonnance du juge des libertés et de la détention du TGI

L'ordonnance harmonise les sanctions pénales qui sont aujourd'hui très diverses.



PREFET
DE LA REGION
MIDI-PYRENEES